



**Programme LIFE20 NAT/FR/001553 GYPRESCUE**  
**Rescue of the Bearded Vulture in Corsica**  
**Sauvetage du Gypaète barbu en Corse**



Parc  
naturel  
régional  
de Corse  
Parcu di Corsica



**Plan national d'actions**  
en faveur du gypaète barbu  
*Gypaetus barbatus*  
2010-2020

Massif Corse



## Note relative au choix du nouveau site de lâcher dans le cadre du projet de renforcement de la population de Gypaète barbu en Corse pour l'année 2024

### CONTEXTE

Le programme de conservation du Gypaète barbu prévoit des opérations de renforcement de population à partir de jeunes âgés de 90 jours provenant du réseau d'élevage de la VCF (*Vulture Conservation Foundation*) au moyen de la technique du « taquet » (Annexe 1 : dossier de renforcement).

Depuis 2016, 10 d'individus ont pu être relâchés depuis le site de Lozzi. Ce dernier, selon une évaluation conjointe de la VCF et du SM PNRC présentait les meilleures potentialités parmi les 6 sites évalués (Lozzi, Feliceto, Tartagine, Haut Asco, Pradelle, Arinella).

Deux jeunes gypaètes sont relâchés à chaque opération.

Lors des deux derniers lâchers deux des quatre gypaètes sont décédés et un a pu regagner le réseau d'élevage EEP. L'individu blessé (patte cassée) a pu être récupéré rapidement et est maintenant hébergé au centre d'élevage des Pyrénées espagnoles.

Les suivis réalisés ont démontré l'efficacité de la méthode avec toutefois une remise en débat du site de lâcher. Les éléments recueillis tendent à accréditer la thèse d'interactions fortes entre les jeunes gypaètes et le couple territorial de Popolasca, et potentiellement celui nouvellement installé sur Evisa.

Par mesure de précaution il est proposé un nouveau site de lâcher pour limiter les interactions intraspécifiques, et contribuer à l'installation de couples dans un massif situé plus au sud de l'île.

Les sites proposés ont été réévalués dans ce contexte et un nouveau site de lâcher est proposé en alternative.

### Devenir des oiseaux par années.

Année de lâcher	Oiseaux et devenir
2016	Muntagnolu : il a intégré la population territoriale, finalité du programme de renforcement. C'est le mâle du couple nouvellement constitué sur Evisa. Cimatella : Perte de la balise GPS en 2018, observation de Cimatella en vol lors de la recherche de la balise. Aucune observation récente. Devenir inconnu.
2017	Ercu : Observations récentes, jeune mâle adulte en recherche d'une partenaire et d'un territoire.

	Luna : il a intégré la population territoriale, finalité du programme de renforcement. C'est la femelle du couple d'Evisa.
2019	Cintu : mâle adulte imparfait. Données GPS et observations fréquentes. Orba : femelle adulte imparfait, observée récemment. Ces deux gypaètes entrent dans une phase de recherche de territoires et de partenaires pour intégrer la population territoriale, finalité du programme de renforcement.
2021	Spinella : Retrouvé mort, 1 mois après l'envol, cause inconnue mais certainement « naturelle » car pas d'intoxication ou de collision. Urcula : Retrouvé blessé (patte cassée), soigné et renvoyé en réseau d'élevage EEP. De fortes interactions intraspécifiques ont été notées les jours précédents.
2022	Pasturella : Retrouvé mort 20 jours après envol, cause inconnue. De fortes interactions intraspécifiques ont été notées les jours précédents. La position du cadavre au sol n'est pas celle d'un individu empoisonné mais davantage celle d'un oiseau ayant percuté le sol. Sulana : Suivi par GPS et observations fréquentes.

## Analyse des secteurs potentiels

---

Ce paragraphe présente les différents secteurs cités dans l'arrêté portant autorisation d'introduction dans le milieu naturel de spécimens d'espèces protégées TREL 2215869 A (annexe 2) qui ont été évalués sur le terrain et leurs principales caractéristiques. Il met en évidence le fait que ces secteurs s'avèrent désormais non optimaux, voire inappropriés.

### **- Le secteur de Feliceto (Haute-Corse).**

Le secteur de Feliceto est situé en Balagne, au sud de la commune de Feliceto, à une altitude comprise entre 700 et 1.000 m environ.

**Disponibilités alimentaires :** moyennes, avec une présence modérée du Mouflon et du pastoralisme sur le secteur.

**Nids d'Aigles et de Gypaètes à proximité :** pas de nids identifiés en 2014-2015 dans la zone. En périphérie sud, des nids d'Aigles et de Gypaètes sont connus. On soupçonnait cependant la présence d'un couple d'Aigle royal sur le secteur. Les prospections réalisées ces dernières années ont attestées la présence d'un couple d'aigle et d'au moins un nid dans ce secteur.

**Couverture végétale :** milieu ouvert, avec néanmoins une présence de petits bosquets.

**Activités humaines :** très faibles, essentiellement pastorales, randonnées de manière anecdotique.

**Cavité(s) propice(s) à l'installation d'un site :** plusieurs affleurements rocheux ont été identifiés comme potentiellement aptes pour accueillir des jeunes Gypaètes.

**Statut de propriété :** secteur situé en dehors du territoire du PNRC, sur un foncier privé. Le propriétaire est favorable à la mise en place d'un site de lâcher sur son terrain.

En raison de sa situation en dehors du Parc naturel régional de Corse, sur une parcelle privée (bien que le propriétaire soit favorable à ce type de projet), la présence avérée d'un couple d'Aigle royal, le secteur de Feliceto n'a pas été retenu.

### **- Le secteur de Tartagine (commune de Mausoléo, Haute-Corse).**

Le secteur de Tartagine est situé dans le Ghjunsani, au sud-ouest de la commune de Mausoléo, à une altitude comprise entre 1.200 et 1.700 m environ.

**Disponibilités alimentaires** : très bonnes, avec la présence d'une population importante de Mouflons dans le secteur ainsi que d'un fort pastoralisme sur place et en périphérie.

**Nids d'Aigles et de Gypaètes à proximité** : Des nids d'Aigles et de Gypaètes sont présents sur toute la périphérie est / nord / ouest.

**Couverture végétale** : non homogène. Très importante en fond de vallon, elle diminue progressivement pour devenir inexistante en crête.

**Protection réglementaire** : secteur situé en réserve de chasse et de faune sauvage, l'accès à la piste est réservé aux véhicules autorisés.

**Activités humaines** : très faibles et essentiellement pastorales, randonnées de manière anecdotique.

**Cavité(s) propice(s) à l'installation d'un site** : plusieurs affleurements rocheux ont été identifiés comme potentiellement aptes pour accueillir les jeunes Gypaètes.

**Statut de propriété** : terrain communal.

Le secteur de **Tartagine** présente de grandes qualités pour être utilisé mais la proximité de territoires de gypaète de Bonifatu et d'Ascu représente un gros frein. Son accès est long du fait de son isolement géographique important et l'accès aux cavités propices se fait après ¾ d'heure de marche au minimum. Ce secteur n'a donc pas été retenue pour ces raisons.

### **- Le secteur de Haut-Asco (commune d'Asco, Haute-Corse).**

Le secteur de haut Asco est situé dans la microrégion de Caccia, au sud-ouest de la commune d'Asco, à une altitude comprise entre 1.500 et 1.900 m.

**Disponibilités alimentaires** : bonnes, avec la présence d'une population importante de Mouflons sur le secteur et de pastoralisme, de manière assez faible, sur la zone et en périphérie.

**Nids d'Aigles et de Gypaètes à proximité** : pas de nids identifiés dans la zone. Des nids de Gypaètes et d'Aigles sont connus en périphérie, au sud-ouest et au nord-est.

**Couverture végétale** : la couverture forestière (forêt de Pins laricio), présente en fond de secteur, disparaît à mesure que l'on monte en altitude.

**Protection réglementaire** : réserve de chasse et de faune sauvage.

**Activités humaines** : forte présence de randonneurs (passage du GR20, nombreuses ascensions possibles), projet de station de ski allant en contradiction avec les objectifs de préservation du milieu.

**Cavité(s) propice(s) à l'installation d'un site** : nombreux affleurements rocheux, pas de site identifié pour le moment.

**Statut de propriété** : terrain communal.

Le secteur de haut Asco a été éliminé des zones potentielles de lâcher, en raison d'un projet de développement économique (station de ski) allant en contradiction avec les objectifs de préservation de l'environnement et de conservation du Gypaète barbu. Si des évolutions positives sont données à l'avenir, le statut de ce secteur pourrait en conséquence être revu.

### **- Le secteur de Pradelle (commune d'Albertacce, Haute-Corse).**

Le secteur de Pradelle est lui aussi situé dans le Niolu (au sud-ouest du secteur de l'Ercu), à une altitude comprise entre 1.300 m et 1.900 m environ, au sud-ouest de la commune d'Albertacce.

**Disponibilités alimentaires :** Les ressources sont très bonnes, avec la présence d'une population importante de Mouflons sur tout le secteur et de nombreux troupeaux domestiques.

**Nids d'Aigles et de Gypaètes à proximité :** Très forte suspicion de présence d'oiseaux territoriaux et en recherche de territoire, des nids d'Aigles sont connus à l'est de la zone.

**Couverture végétale :** secteur globalement découvert, situé en limite supérieure de forêt avec la présence de quelques pins résiduels sur la partie basse.

**Protection réglementaire :** non.

**Activités humaines :** activité de randonnée importante à proximité du secteur en raison du passage du GR20, mais le vallon de Pradelle, du fait de son isolement relatif, est assez préservé.

**Cavité(s) propice(s) à l'installation d'un site :** oui, mais nécessitant des aménagements assez importants

**Statut de propriété :** terrain communal.

Le site de lâcher identifié sur le secteur de Pradelle se situe à environ trente minutes de piste puis une demi-heure de marche (45 minutes pour le poste d'observation) de la route. Bien qu'il présente des caractéristiques intéressantes, il n'a pas été retenu en raison de la présence de Gypaètes territoriaux représentant un risque d'interactions agressives très important.

### **- Le secteur de l'Arinella (commune de Casamaccioli, Haute-Corse).**

Le secteur de l'Arinella n'avait pas été intégré dans la première sélection, car il se situe en dehors de l'aire d'occurrence du Mouflon. Toutefois, étant donné sa proximité avec celle-ci et les caractéristiques remarquables du milieu, il a finalement été retenu pour une visite de terrain. Ce secteur, situé au sud-est de la commune de Casamaccioli, se trouve sur la crête séparant le Niolu de la vallée du Tavignanu, sur un plateau d'une altitude de 1.750 à 1.850 m environ.

**Disponibilités alimentaires :** bonnes, car il s'agit d'un des hauts lieux du pastoralisme en Corse. De plus, l'absence d'ongulés sauvages (hormis le sanglier) sur le secteur est compensée par la présence d'une population importante de Mouflons à proximité, en périphérie ouest et nord.

**Nids d'Aigles et de Gypaètes à proximité :** C'est une zone fréquentée également par les gypaètes territoriaux de Popolasca et de Restonica. Le territoire de Popolasca est à égale distance du site de lâcher de Lozzi.

**Couverture végétale :** quasi inexistante, milieu remarquablement ouvert.

**Protection réglementaire :** non.

**Activités humaines :** activité de randonnée assez importante, forte présence pastorale.

**Cavité(s) propice(s) à l'installation d'un site :** oui, mais demandant des aménagements, l'exposition du site ne permet pas un déneigement précoce qui pourrait contrarier les opérations de préparation du lâcher.

**Statut de propriété :** terrain communal.

Le secteur de l'Arinella n'est pas retenu en raison de la présence assidue de gypaètes territoriaux (Popolasca et Restonica) qui serait potentiellement lié aux interactions agressives envers les jeunes relâchés.

## DISCUSSIONS ET VALIDATIONS PREALABLES A LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU SITE.

---

Le nouveau site de lâcher a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode « Criteria for selecting hacking sites for Bearded Vultures » en annexe 3. Le vétérinaire référent Alex Llopis de la VCF Fondation de Conservation des Vautours (*Vulture Conservation Foundation*) a pu se rendre sur site et valider le choix (annexe 4). Ce projet, porté par le PNRC, a été élaboré en collaboration avec la VCF et fait suite à la réévaluation des sites en lien avec l'évolution de la population et l'installation de nouveaux couples territoriaux, mais aussi les contraintes opérationnelles liées à son accessibilité par les équipes chargées du suivi du taquet et du suivi post envol.

## PROSPECTION ET CHOIX DU SITE

---

Le secteur du Renosu (Capanelle) situé sur la commune de Ghisoni, en Haute-Corse a fait l'objet d'une évaluation selon les critères élaborés par la VCF (Cf. supra), avec notamment un milieu ouvert, la présence d'ongulés domestiques et le passage de gypaètes non territoriaux qui rendent le site adapté et propice à un lâcher.

Le secteur de Capanelle, situé à 1 900 m d'altitude dans les contreforts du Monte Renosu n'avait pas été intégré dans la première sélection, car il se situe en dehors de l'aire d'occurrence du Mouflon. Le retour d'expériences des données télémétriques des gypaètes depuis 2013 et des lâchers depuis 2016 font que ce site est désormais considéré comme un bon candidat au lâcher de gypaète pour les raisons suivantes :

- la proximité, à vol de gypaète, avec l'aire de répartition du mouflon
- la présence importante d'ongulés domestiques en estive sur massif, précisément à la période d'émancipation des gypaètes lâchés. Les données GPS des gypaètes non territoriaux attestent l'attrait de cette zone en été.
- les caractéristiques remarquables de l'habitat : milieux ouverts facilitant la découverte des cadavres d'ongulés par les gypaètes. Parois rocheuses servant également de zones refuges pour le gypaète.

Ce secteur a finalement été retenu pour une visite de terrain.

**Disponibilités alimentaires :** bonnes, De plus, l'absence d'ongulés sauvages (hormis le sanglier) sur le secteur est compensée par la présence d'une population importante de troupeaux domestiques, en périphérie ouest et nord.

**Nids d'Aigles et de Gypaètes à proximité :** Absence sur site de couples d'aigles et de gypaètes. Il est important de noter une fréquentation régulière de ce secteur par des gypaètes non territoriaux en recherche de nourriture. Cela facilitera les contacts sociaux nécessaires au bon développement des jeunes gypaètes lâchés.

**Couverture végétale :** Très faible, milieu remarquablement ouvert.

**Protection réglementaire :** non.

**Activités humaines :** activité de randonnée assez importante, forte présence pastorale.

**Cavité(s) propice(s) à l'installation d'un site :** oui, mais demandant des aménagements.

**Statut de propriété :** terrain communal.

L'évaluation de terrain confirme l'intérêt du site pour constituer le prochain site de lâcher. Toutefois il est à noter la présence d'un petit domaine skiable en périphérie qui ne présente pas de risque de collision (avis de la VCF joint en annexe 4).

## CONTACT AVEC LA COMMUNE ET AMENAGEMENT

---

La commune a délibéré favorablement pour l'accueil des jeunes gypaètes et l'aménagement de la cavité (annexe 5). Une convention d'une durée de 10 ans a été signée entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional et la commune de Ghisoni afin de s'assurer de la pérennité de l'action (annexe 6). L'aménagement de la cavité sera réalisé au printemps prochain (2024) selon les modalités déjà mises en œuvre avec succès sur le site de Lozzi.

## RESTITUTIONS ET SUIVIS

---

Un rapport sera publié annuellement pendant la durée de l'opération par le Parc Naturel Régional de Corse afin de présenter les résultats de l'opération de renforcement sur le modèle de celui de 2022 joint (annexe 1) ; suivi de l'opération de translocation et comportement des individus post lâcher grâce à la pose de balises GPS, bagues, marquage visuels et suivi VHF.

### ANNEXES :

**Annexe 1** : Rapport 2022 renforcement de population LIFE GYPRESCUE

**Annexe 2** : l'arrêté portant autorisation d'introduction dans le milieu naturel de spécimens d'espèces protégées TREL 2215869

**Annexe 3** : critères de sélection des sites de lâcher VCF

**Annexe 4** : rapport VCF relatif au site de Ghisoni

**Annexe 5** : Délibération communale

**Annexe 6** : convention PNRC / commune de Ghisoni